



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 86150

## Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui donner des indications sur les moyens spécifiques dont se sont dotées les forces de police et de gendarmerie pour lutter contre l'insécurité routière. Il souhaite connaître les types de matériels acquis en 2004 et 2005, le coût que ces acquisitions ont représenté et les projets pour les années à venir.

## Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité routière est une priorité gouvernementale et ministérielle. En cinq ans, le nombre des accidents sur les routes est passé de 119 604 à 82 736 soit une diminution de 30,82 %. Parallèlement, le nombre de tués a régressé de 40,70 % et celui des blessés de 33,29 %. Cette inversion favorable de la courbe doit être maintenue et poursuivie. C'est pourquoi la sécurité routière est l'un des objectifs de 2006 pour les forces de l'ordre. En effet, la police et la gendarmerie nationales contribuent, par leurs missions de prévention et de contrôle, à prévenir la commission des infractions sur les routes. Pour ce faire, au cours des deux dernières années, les forces de sécurité intérieure ont été dotées 844 éthylomètres, 197 éthylotests électroniques (police nationale) et près de 11 millions d'éthylotests chimiques (gendarmerie nationale), 636 radars, 379 motos et 197 véhicules supplémentaires. Le budget ainsi consacré pour ces dotations par les services de police et de gendarmerie (hors budgets déconcentrés et véhicules sérigraphiés de la sécurité publique) est de l'ordre de 26 millions d'euros.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86150

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 2006, page 1753

**Réponse publiée le :** 25 avril 2006, page 4516